



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/186
31 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-sixième session
Genève, 28 et 29 juin 2006

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme sur sa quarante-sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève, les 28 et 29 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION	2
II. EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2008-2009.....	3
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	10
<i>Annexes</i>	
I. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Groupe de travail.....	11
II. Participation	12

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA QUARANTE-SIXIÈME SESSSION

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Prenant note du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2008-2009, tel que contenu dans le document TD/B/WP/L.119,

Rappelant que le Consensus de São Paulo constitue la base du travail de la CNUCED et que les mandats qui y sont énoncés doivent être pleinement mis en œuvre par le biais des activités des sous-programmes pertinents;

Réaffirmant son soutien aux résultats attendus de l'examen à mi-parcours relatif à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment l'importance accordée au renforcement des trois piliers de l'activité de la CNUCED,

1. *Souscrit* au projet de cadre stratégique tel que modifié (TD/B/WP/L.119/Rev.1), tout en observant que des éléments nouveaux pourraient influencer sur le contenu de ce document;
2. *Réaffirme* l'importance des consultations entre le secrétariat et les États membres s'agissant de la prise de décisions ayant des incidences sur les programmes;
3. *Prie* le secrétariat de tenir régulièrement des séances d'information sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes;
4. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à l'intégrité des mandats de tous les sous-programmes actuels et de veiller à ce que le transfert du sous-programme consacré à l'Afrique à la nouvelle Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux renforce ce sous-programme tout en préservant son intégrité;
5. *Souligne* la nécessité de renforcer la dimension développement dans la mise en œuvre des programmes et de veiller à ce que les nouvelles initiatives mettent l'accent sur le développement;
6. *Encourage* le secrétariat à redoubler d'efforts pour améliorer les indicateurs de succès, notamment en mesurant les résultats obtenus au moyen d'un ensemble complet d'indicateurs multidimensionnels et en tenant davantage compte des aspects qualitatifs des résultats des programmes et des contributions.

Chapitre II

EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2008-2009

Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général adjoint** de la CNUCED a indiqué que, alors qu'un examen à mi-parcours était en cours, qu'une nouvelle équipe dirigeante avait pris ses fonctions et que le Groupe de personnalités éminentes avait récemment rendu son rapport, il était important que l'organisation étudie si ses activités répondaient bien aux attentes de ses membres. Le Groupe de travail avait pour tâche principale, à la session en cours, d'examiner le projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 (TD/B/WP/L.119). Le cadre stratégique était un élément important du processus budgétaire de l'ONU, qui déterminait les travaux de chaque entité. Les décisions finales concernant le cadre stratégique appartenaient à l'Assemblée générale, mais cette dernière avait prié des organes techniques comme le Conseil du commerce et du développement d'apporter leur contribution en faisant le point sur leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe de travail avait été chargé de mener à bien cette tâche pour le Conseil. Les documents issus de la session seraient transmis par le Président au Comité du programme et de la coordination (CPC). Par le passé, le CPC avait pleinement pris en compte les conclusions du Groupe de travail.

2. Le projet de cadre stratégique avait été élaboré en prenant pour base les activités de l'organisation telles qu'énoncées dans le Consensus de São Paulo et s'appuyait donc sur les programmes de travail de la période précédente. Un des changements de fond était l'intégration du sous-programme consacré au développement de l'Afrique au programme relatif aux pays se trouvant dans des situations particulières, le but étant de renforcer au maximum les synergies dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques et d'adopter une approche cohérente des préoccupations de ces pays. Un autre objectif était de renforcer le statut et la visibilité des programmes concernés, en particulier du sous-programme relatif à l'Afrique. Avant que la décision administrative du 23 mars 2006 concernant le transfert du groupe relatif à l'Afrique soit prise, le Secrétaire général adjoint avait entrepris des consultations et correspondu avec le Groupe africain et l'Union africaine pour expliquer ce transfert. Si de nombreux pays africains ne comptaient pas parmi les pays les moins avancés, il n'en restait pas moins que 34 des pays les moins avancés étaient en Afrique. En regroupant les différents programmes pour former la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, on créerait une synergie et on parviendrait à des résultats cohérents et ciblés. Lorsque le sous-programme relatif au développement de l'Afrique avait été créé à la suite de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale de 1999 et du Plan d'action de Bangkok de 2000, le sous-programme 5 sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement avait été conçu pour assurer la coordination, non seulement au sein de la CNUCED mais aussi dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'objectif principal du *Rapport sur les pays les moins avancés* avait donc été de suivre les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action pour les PMA par les différentes entités du système des Nations Unies et par la communauté internationale, plutôt que de produire des travaux originaux de recherche et d'analyse des politiques. Cela étant, le rôle du sous-programme relatif aux PMA avait profondément changé, suite à la création du Bureau du Haut Représentant en 2002. Par conséquent, le programme relatif aux PMA jouait maintenant

un rôle d'appui technique. Le transfert du sous-programme consacré à l'Afrique permettrait d'utiliser au mieux les ressources et les compétences existantes pour mener à bien les mandats confiés à la CNUCED par les États membres. Il permettrait de développer des capacités de base en matière de recherche, au profit des pays ayant des besoins spéciaux. Le transfert permettrait aussi de rapprocher le sous-programme relatif à l'Afrique des sources de financement de la coopération technique.

3. La flexibilité de l'approche adoptée dans le domaine de la science et de la technique au service du développement permettrait à la CNUCED de mieux s'adapter à l'évolution des besoins des pays en développement. Il s'agissait là d'une première tentative pour répondre aux préoccupations du moment compte tenu de l'évolution de la situation due au programme de réformes et des attentes des membres. De même, la CNUCED continuerait de renforcer la pertinence de ses travaux de recherche et de diffuser plus efficacement ses analyses des politiques en créant des réseaux et en offrant un cadre aux groupes de réflexion du monde entier qui se consacrent à la recherche sur les politiques dans les domaines intéressant l'organisation. Le Secrétaire général adjoint a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer les travaux de la CNUCED sur le secteur des assurances et de revoir les programmes de coopération technique pour mieux répondre aux besoins des pays clients. Il a souhaité parvenir à une meilleure exécution des programmes proposés par la CNUCED et s'est dit disposé à examiner en coopération avec le Groupe de travail les moyens d'organiser le secrétariat de manière plus efficace.

4. Le représentant du **Pakistan**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la session du Groupe de travail offrait l'occasion de définir l'orientation des activités entreprises par la CNUCED dans le cadre des différents programmes, afin de veiller à ce que les besoins des membres, et en particulier des pays en développement, soient pris en compte conformément au mandat de São Paulo. Le Groupe des 77 et la Chine n'étaient pas convaincus par les raisons avancées pour justifier le transfert du sous-programme relatif au développement de l'Afrique au sein du sous-programme 5. Une vingtaine de pays africains ne faisaient pas partie des pays les moins avancés et les problèmes de développement en Afrique ne concernaient pas uniquement les PMA. Le sous-programme relatif au développement de l'Afrique avait été créé à la demande de l'Assemblée générale et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session. Il avait été intégré à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement sur décision du Groupe de travail; tout transfert de ce sous-programme devait donc également faire suite à une décision intergouvernementale fondée sur un consensus. Le Groupe ne pensait pas qu'un tel consensus existât et estimait que le secrétariat devait expliquer les raisons justifiant le transfert, afin de permettre au Groupe de travail de l'approuver, le cas échéant. La question du renforcement de la collaboration avec les groupes de réflexion était abordée par le Groupe de personnalités éminentes dans son rapport et devait donc être examinée dans ce contexte.

5. Le Groupe a souligné qu'il fallait de toute urgence régler le problème de la perte d'importance de la composante développement dans les sous-programmes. Les travaux de recherche et d'analyse menés dans le cadre des différents sous-programmes devaient être indépendants et reposer sur des faits. Ils devaient déboucher sur des solutions pratiques et des possibilités d'action reposant sur l'intégrité intellectuelle qui faisait la renommée de la CNUCED. Concernant le sous-programme 1, la capacité de la CNUCED d'entreprendre des travaux de recherche sur des questions macroéconomiques devait être renforcée; il fallait définir

des solutions et des options pratiques et axées sur le développement pour répondre aux besoins des pays en développement, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'endettement et le financement ainsi que l'interdépendance entre ces domaines. Ce n'est que si ces problèmes étaient traités au niveau de la Commission que les travaux de la CNUCED sur les questions systémiques et la cohérence pourraient être renforcés. Concernant le sous-programme 2, il importait de mettre davantage l'accent sur le développement dans les travaux entrepris par la CNUCED dans les domaines de l'investissement, de l'entreprise et de la technologie. Le Groupe s'est félicité du travail réalisé concernant l'impact de l'IED sur le développement de l'Afrique et a demandé que la même démarche soit adoptée pour l'Asie et l'Amérique latine. Concernant le sous-programme 3, un mécanisme de réaction rapide permettant de réaliser des études d'impact pour les différentes tendances et propositions enregistrées dans le cadre des négociations de l'OMC avait été proposé au cours de l'examen à mi-parcours. Un tel mécanisme aiderait les pays en développement à participer effectivement aux négociations de l'OMC. Il était également important que la CNUCED renforce la composante développement de nouvelles initiatives comme «l'aide pour le commerce». Le Groupe s'est félicité de l'aide offerte par le biais du sous-programme 4, afin de moderniser l'infrastructure commerciale des pays en développement dans des domaines comme l'automatisation douanière, le commerce électronique et la gestion des transports. La promotion de l'utilisation des technologies modernes était devenue un élément classique de ce sous-programme et le renforcement des travaux sur la science et la technologie au service du développement ne devait pas entraîner une diminution des avantages comparatifs du sous-programme.

6. La CNUCED devait contribuer de manière importante aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, nouvellement créée, concernant en particulier la composante développement de ses travaux, y compris l'intégration des pays bénéficiaires à l'économie mondiale. Les résultats devaient être mesurés à l'aide d'indicateurs multidimensionnels permettant une évaluation sous différents angles. Enfin, la CNUCED devait aussi se consacrer à l'élaboration d'indicateurs visant à évaluer l'action de la communauté internationale.

7. Le représentant de l'**Algérie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a rappelé l'engagement pris lors du Sommet mondial de 2005 sur les questions de développement, en particulier celles intéressant l'Afrique. Le Cadre stratégique tenait compte des mandats définis par le Consensus de São Paulo. Dans ce contexte, le Groupe africain souhaitait inviter les États membres, en particulier les pays développés, à trouver une solution viable au problème du financement prévisible et à long terme de la participation d'experts de tous les pays en développement aux réunions de la CNUCED; souligner le rôle important du secteur des assurances pour le redressement de l'Afrique et inviter la CNUCED à redoubler d'efforts pour contribuer à renforcer les capacités nationales dans ce secteur; demander un renforcement de la coopération Sud-Sud, en particulier dans le cadre du troisième cycle de négociations du Système global de préférences commerciales (SGPC) et du NEPAD; féliciter le secrétariat pour avoir continué de mettre l'accent sur les problèmes d'endettement extérieur de l'Afrique; et engager la CNUCED à continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de négociation aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Le représentant a mis en lumière les obstacles auxquels se heurtaient les pays en développement dans le cadre des négociations en vue de leur adhésion à l'OMC.

8. Concernant la proposition visant à transférer le sous-programme relatif au développement de l'Afrique vers une division comprenant le programme consacré aux PMA, le représentant a indiqué que le Groupe africain souhaitait éviter de s'immiscer dans les détails de la gestion de l'organisation mais a fait remarquer que seul un organe intergouvernemental pouvait décider de tels changements. Il a regretté qu'une telle décision ait été prise sans que les gouvernements concernés aient été dûment consultés.

9. Dans la perspective de la prochaine session de la Conférence au Ghana, le Groupe africain souhaitait que l'organisation envoie un signal fort pour montrer sa volonté d'accroître les ressources consacrées à l'Afrique et d'améliorer l'efficacité des programmes dans la région. Le représentant a demandé l'assurance que les Africains seraient mieux représentés parmi les hauts responsables de la CNUCED.

10. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné qu'il fallait suivre les procédures régulières lors de la prise de décisions concernant le programme de travail. Son groupe avait à plusieurs reprises exprimé sa préoccupation devant la diminution des activités de coopération technique dans la région et engageait instamment la CNUCED à veiller à une répartition plus équitable des ressources et des activités. L'orateur a prié le secrétariat de fournir davantage de précisions sur le regroupement de trois sous-programmes au sein d'une nouvelle division et a souligné que les incidences d'une telle décision méritaient d'être examinées plus avant, par exemple en ce qui concernait le transfert de ressources d'autres divisions.

11. Lors de l'examen à mi-parcours, le Groupe avait souligné que la composante recherche et analyse devait être renforcée. Les problèmes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes étaient complexes et la vision globale de la CNUCED lui permettait, plus que les autres institutions, d'analyser les questions de commerce et de développement de manière cohérente. Les problèmes auxquels se heurtaient les pays de la région dans le cadre de la mondialisation devaient être inscrits au programme de travail du Conseil du commerce et du développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement* pouvait aussi donner des indications sur ces questions et formuler des recommandations à l'intention des pays.

12. Concernant le sous-programme 2, le Groupe constatait avec satisfaction que des études étaient prévues sur les politiques en matière de science, de technique et d'investissement, comme le demandait le Consensus de São Paulo. En particulier, des études sur la science et la technique aideraient à renforcer la capacité des pays de s'adapter aux changements. Le représentant a salué les initiatives prises récemment par la CNUCED dans le domaine des biocarburants et a demandé comment elles seraient prises en compte dans le programme de travail de l'organisation. Il a aussi noté l'importance des travaux de la CNUCED sur le renforcement des capacités nationales, les activités entreprises en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok revêtant une importance particulière pour les pays en développement. Il fallait créer des liens entre les programmes de coopération technique de la CNUCED. Ainsi, le programme du paragraphe 166 devrait être lié au programme TrainForTrade et à l'Institut virtuel, car cela produirait des résultats plus concrets à long terme.

13. Le Groupe latino-américain et caraïbe a salué les efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la coopération et la coordination avec les organismes régionaux, par exemple par le biais d'un mémorandum d'accord avec l'Association latino-américaine pour

l'intégration (ALAI) visant à mener des activités conjointes dans la région, ainsi que dans le cadre d'une possible collaboration avec le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). Le secrétariat devrait également rendre compte de la manière dont ces activités étaient prises en compte dans le projet de programme de travail et élargir sa coopération à d'autres organisations de la région, afin d'inclure les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes qui n'étaient pas membres de l'ALAI.

14. Le représentant de l'**Afghanistan**, prenant la parole au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a exprimé l'espoir que la session du Groupe de travail aurait pour effet de renforcer la réactivité de la CNUCED aux besoins et aux exigences de ses membres, et en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés, dans le cadre des missions qui lui avaient été confiées à São Paulo. Le transfert proposé du sous-programme relatif au développement de l'Afrique vers la nouvelle division ainsi que les changements proposés concernant les travaux sur la science et la technologie devaient se faire en toute transparence, sur la base de consultations, car seul un processus intergouvernemental pouvait modifier une décision prise par les États membres. En outre, le processus ne devait pas nuire au fond du travail sur l'Afrique. Le Groupe était favorable au resserrement de la coopération avec les groupes de réflexion internationaux et demandait instamment que l'assistance technique soit plus réactive et déterminée par la demande. Concernant le sous-programme 1, le représentant a salué le traitement intégré du développement, avec ses composantes macroéconomie, financement et dette, et a souhaité que le programme soit renforcé. Concernant le sous-programme 2, il a demandé instamment que la dimension développement des travaux sur la science et la technologie soit renforcée, tout comme les initiatives de renforcement des capacités. Concernant le sous-programme 3, il a prié instamment la CNUCED de renforcer ses travaux sur les accords commerciaux bilatéraux, qui avaient gagné en importance en Asie. Concernant le sous-programme 4, les implications des mesures de sécurité en matière de transport et leurs incidences sur le commerce et le développement devaient rester inscrites à l'ordre du jour et il fallait renforcer aussi le suivi des faits nouveaux concernant l'utilisation des TIC et le commerce électronique. Concernant le sous-programme 5, la CNUCED devait encore améliorer ses travaux sur les accords relatifs au transport en transit.

15. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a réaffirmé l'importance des efforts et des programmes de développement en faveur des PMA. Le renforcement du budget de la CNUCED consacré aux programmes relatifs aux PMA était le bienvenu et devait être encouragé. Il fallait poursuivre les efforts entrepris pour appliquer les mesures préconisées par le Consensus de São Paulo, le Plan d'action de Bangkok, la Déclaration du Millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Consensus de Monterrey et les déclarations ministérielles de Doha et de Hong Kong. Le représentant a souligné l'importance des liens entre les activités de recherche et d'analyse et les activités de coopération technique, qui à l'heure actuelle étaient plutôt dispersées, et a souhaité qu'une synergie se crée entre toutes les divisions travaillant sur les PMA.

16. Les partenaires de développement ont été invités à appuyer les activités, projets et programmes en faveur des PMA. Le secrétariat devait veiller au financement optimal des programmes qui avaient prouvé leur pertinence et leur efficacité, comme la promotion des investissements, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la promotion du commerce et du développement et l'appui à la production, qui s'inscrivaient tous dans

le cadre des objectifs de développement réaffirmés à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

17. L'orateur s'est dit préoccupé par le transfert du sous-programme consacré à l'Afrique à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Les ressources du programme actuellement consacré aux PMA étaient limitées et le Groupe craignait que le transfert ne fasse qu'alourdir le fardeau d'une division déjà très chargée. En outre, le groupe pour l'Afrique était autonome pour l'instant et il n'apparaissait pas clairement si son statut resterait inchangé. L'orateur a exprimé l'espoir que le transfert ne trahissait pas une baisse d'intérêt pour l'Afrique de la part de la CNUCED. Il s'est aussi dit préoccupé par les conséquences de ce transfert pour les autres sous-programmes.

18. Il fallait continuer à soutenir les travaux d'analyse sur le *Rapport sur les PMA*, publication annuelle, et la coopération technique relevant du Cadre intégré et de l'initiative «Aide pour le commerce». L'intervenant a demandé que les ressources budgétaires soient augmentées pour renforcer le rôle de la CNUCED dans le Cadre intégré afin de lui permettre d'aller au-delà des études diagnostiques et de se consacrer à l'application des matrices d'action nationales. Le Groupe a engagé instamment le Secrétaire général adjoint de la CNUCED à donner la priorité aux PMA et a invité les États membres à s'impliquer davantage dans l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles qui aurait lieu en septembre à New York.

19. La représentante de l'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et des **pays en instance d'adhésion** que sont la **Bulgarie** et la **Roumanie**, a proposé que le Cadre stratégique soit réexaminé plus tard dans l'année, l'ONU et la CNUCED étant occupées par de nombreux travaux comme la réforme de l'ONU, l'examen à mi-parcours et les recommandations du Groupe de personnalités éminentes.

20. La mise en œuvre d'une réforme interne visant à améliorer l'exécution des activités de la CNUCED et à renforcer la cohérence des travaux de recherche et d'analyse des politiques incombait à la direction de l'organisation. Le Cadre stratégique proposé restait un document administratif, statique, qui n'avait pas le caractère dynamique d'un plan stratégique. Malgré les suggestions répétées de l'Union européenne, les résultats attendus comme les indicateurs de résultats étaient essentiellement quantitatifs et non qualitatifs. Il importait d'améliorer les indicateurs pour mieux tenir compte des résultats et des effets, afin de pouvoir disposer d'un cadre réellement stratégique. En outre, les stratégies énoncées dans le document ne faisaient pas référence aux éventuels travaux futurs de la CNUCED dans les domaines de l'aide pour le commerce, de la science et de la technologie ou du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. L'oratrice a souligné qu'il n'y avait pas de renvois entre, par exemple, le programme 8 du cadre stratégique des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, d'une part, et le sous-programme de la CNUCED sur les PMA, d'autre part, ce qui permettait difficilement aux États membres d'avoir une vue d'ensemble dans ce domaine.

21. Le représentant de l'**Argentine** a dit souscrire totalement aux déclarations du Groupe latino-américain et caraïbe et du Groupe des 77 et de la Chine.

22. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a noté que le suivi des manifestations internationales souffrait d'imperfections et a souhaité que les documents issus des conférences

soient traduits en actions concrètes. Concernant le projet de transfert du sous-programme consacré à l'Afrique, il a admis que les ressources de la CNUCED devaient être utilisées de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible mais s'est enquis des incidences de ce transfert sur l'allocation des ressources. Il a indiqué qu'il fallait prêter davantage attention au développement de l'Afrique.

Réunions informelles

23. Le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations dans le cadre de réunions informelles.

Décision du Groupe de travail

24. À sa séance plénière de clôture, le 29 juin 2006, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées (voir chap. I ci-dessus).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

Élection du Bureau

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 28 juin 2006, le Groupe de travail a élu à la présidence M. Carlos-Alberto Chocano (Pérou) et au poste de Vice-Président/Rapporteur M. Darius Kurek (Suisse).

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

26. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B/WP/185), qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2008-2009.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Groupe de travail

27. À la séance plénière de clôture, le 29 juin 2006, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session (voir l'annexe I ci-après).

Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

28. À la séance plénière de clôture, le 29 juin 2006, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir le rapport sur sa session, conformément à la pratique usuelle.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SEPTIÈME
SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED: Évaluation approfondie du programme de coopération technique relatif à l'accèsion à l'OMC.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

Bélarus	Italie
Bénin	Jamahiriya arabe libyenne
Bulgarie	Japon
Chine	Pakistan
Cuba	Pérou
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Venezuela
Inde	Zambie
Iran (République islamique d')	

2. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Groupe de travail, ont participé à la session en qualité d'observateurs:

Afghanistan	Honduras
Algérie	Indonésie
Arabie saoudite	Luxembourg
Argentine	Mexique
Autriche	Norvège
Bangladesh	Philippines
El Salvador	Pologne
Espagne	Portugal
Éthiopie	Suisse
Finlande	République arabe syrienne
France	République tchèque
Grèce	Timor-Leste
Guatemala	

3. La Palestine était représentée à la session en qualité d'observateur.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne
Ligue des États arabes
Centre Sud

* Pour la liste des participants, voir TD/B/WP(46)/INF.1.



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/186/Corr.1
12 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-sixième session
Genève, 28 et 29 juin 2006

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME ET DU
BUDGET-PROGRAMME SUR SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève, les 28 et 29 juin 2006

Rectificatif

Insérer un nouveau paragraphe 23, qui se lit comme suit, et renuméroter en conséquence les paragraphes suivants.

23. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le projet de cadre stratégique représentait une proposition sur la manière dont la CNUCED pourrait s'acquitter de ses mandats et ne touchait pas au budget-programme. Les mandats de la CNUCED restaient les mêmes, en particulier le Consensus de São Paulo, mais le secrétariat utiliserait le cadre stratégique pour montrer la voie à suivre. Le Secrétaire général adjoint convenait que la CNUCED devrait privilégier les politiques de développement dans tous ses programmes. Le cadre stratégique contenait des propositions visant à organiser le secrétariat de manière plus fonctionnelle et coordonnée. Concernant l'autonomie du programme relatif à l'Afrique, les États membres pouvaient être assurés que ce programme serait maintenu au sein d'une CNUCED unique et autonome, mais les divisions ne pouvaient être autonomes: elles devaient être reliées les unes aux autres. Pour ce qui était de la légalité des dispositions prises sans faire l'objet d'un consensus au sein du mécanisme intergouvernemental, le secrétariat n'avait pas pris de dispositions, mais examinerait les propositions avec les États membres et appliquerait ensuite les décisions adoptées par le Groupe de travail. S'agissant des demandes visant à améliorer les indicateurs et à accorder une attention accrue aux résultats escomptés, le secrétariat ferait de son mieux pour y répondre. L'aide pour le commerce n'avait pas été mentionnée dans le cadre stratégique car cette initiative était encore en discussion et il en allait de même de la question de l'accroissement des

ressources allouées au Cadre intégré. La CNUCED était disposée à travailler avec la Commission de consolidation de la paix à chaque fois que cela serait possible, mais le Groupe sur la cohérence n'avait pas achevé ses délibérations. Au sujet de l'Afrique, le Secrétaire général adjoint a pris note des appels lancés en faveur de l'allocation de ressources additionnelles à ce continent; le secrétariat examinait le secteur africain de l'assurance pour voir comment des programmes pertinents pourraient être conçus. La coopération Sud-Sud était aussi l'une des priorités les plus importantes de la CNUCED. Concernant la représentation de l'Afrique aux postes de direction de la CNUCED, des Africains pourraient postuler aux postes actuellement vacants et la nouvelle division sur les PMA, l'Afrique et les programmes spéciaux était dirigée par un Africain. À propos des observations formulées par le Groupe latino-américain et caraïbe, le Secrétaire général adjoint convenait que les programmes relatifs à biotrade et aux biocarburants étaient une priorité, mais aucun montant n'était alloué dans le budget ordinaire à des programmes de coopération technique portant sur ces questions. Il souscrivait aux appels lancés en faveur d'une meilleure répartition géographique des ressources et des programmes de coopération technique. Les activités relatives aux PMA étaient très importantes pour le secrétariat et recevraient tout le soutien possible. Dans le même temps, les pays à revenu intermédiaire avaient un énorme besoin d'assistance sous la forme de conseils en matière de politique générale.
